

ELECTIONS

Des élections auront lieu dans les groupes suivants :
Elections will take place in the following groups :

<u>Groupes</u> <u>Groups</u>	<u>Nombre de Sièges</u> <u>Number of Seats</u>	<u>Nombre de candidats</u> <u>requis/Number of</u> <u>Candidates needed</u>	<u>Groupes</u> <u>Groups</u>	<u>Nombre de Sièges</u> <u>Number of Seats</u>	<u>Nombre de Candidats</u> <u>requis/Number of</u> <u>Candidates needed</u>
ISR (AR) 2	1	2	WPA 1	1	2
ISR (AR) 3	1	2	NPA 3	1	2
DD 3	1	2	PE 1	1	2
DI 1	1	2	PE 2	1	2
FIN 3	1	2	SB 2	1	2
MS 1	1	2	SB 3	1	2
MS 2	1	2	SB 4	1	2
MPS 4	1	2	SB 5	1	2
MSC 1	1	2	SB 6	1	2
MSC 2	1	2	TC 2	1	2
NP 1	1	2	TC 3	1	2
NP 2	1	2	TC 4	1	2
NP 5	1	2	TC 5	1	2
			TH 1	1	2

Les candidats aux élections doivent être proposés par 9 personnes appartenant à leur groupe électoral.

Les formulaires de candidature (et les listes de membres des différents groupes électoraux) peuvent être obtenus auprès :

- des scrutateurs,
- du Secrétariat de l'Association du Personnel,
- des Membres du Conseil de l'Association du Personnel.

Scrutateurs : MM. BENOT M. (tél. 2390/2173)
GLAUS V. (tél. 2608)
GUEUGNON D. (tél. 2040/2578)
ISELIN F. (tél. 2668/2696/3400)
RAZUREL Robert (tél. 2177/2201)

Ces formulaires devront parvenir aux scrutateurs, dûment remplis, au plus tard le 16 mai 1967, 17h.0 les élections ayant lieu du 17 au 23 mai 1967.

Candidates for election should be nominated by 9 persons belonging to the same electoral group.

Nomination forms and lists of members in their respective electoral groups can be obtained from the :

- Polling Officers,
- Staff Association Secretariat,
- Staff Council Members.

Polling Officers : Messrs. BENOT M. (tel. 2390/2173)
GLAUS V. (tel. 2608)
GUEUGNON D. (tel. 2040/2578)
ISELIN F. (tel. 2668/2696/3400)
RAZUREL Robert (tel. 2177/2201)

These nomination forms must reach the Polling Officers, duly completed, not later than Tuesday 16th May 1967, 5 p.m.. The elections will be held from 17th to 23rd May 1967.

Memoranda

CERN SHOP

Pour satisfaire à de nombreuses demandes, nous indiquons ci-dessous la liste des cartes de rabais disponibles au CERNSHOP.

Rabais de l'ordre de 10 à 25 %.

Nous ne donnons pas de renseignements par téléphone sur les adresses et rabais.

APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES	OPTIQUE
ARTICLES DE SPORT	ORFÈVRERIE
ATELIER DE CONSTRUCTION METALLIQUE	PAPETERIE
AUTO ECOLE	PAPETERIE DE LUXE
CARTES DE VISITE	PAPIERS PEINTS
CARTES DE VOEUX	PARASOLS
ENCADREMENTS	CHAISE RELAX
FLEURS	PETITE MAROQUINERIE
FOURNITURES DE BUREAU	COMPOSANTS ELECTRONIQUES
FOURRURES	PIECES DETACHEES RADIO ET TV.
HORLOGERIE	PIECES DE RECHANGE POUR RASOIRS
JOUET TOUS GENRES	PORCELAINES
LAYETTE	QUINCAILLERIE
LITERIE	REPRODUCTIONS D'ART
LIT TRECA	RIDEAUX ET TISSUS D'AMEUBLEMENT
LUSTRIERIE	SERRURERIE
MACHINES A COUDRE	SOUVENIRS
MACHINES DE BUREAU	STYLOS
MAROQUINERIE	TAPIS (ORIENT ET MACHINE)
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	VELOSOLEX ET PEUGEOT
MEUBLES	VERNIS
MEUBLES DE CUISINE	VETEMENT HOMMES
MEUBLES DE JARDIN	VETEMENTS DAIM ET CUIR
MAZOUT	VINS (Club du Vrai Vin)

GENEVA ENGLISH SPEAKING CLUB

PROGRAMME :

- 1. Thursday, May 11th, 1967 : Visit to FAVRE-LEUBA watchfactory ;
 - 2. Saturday, May 27th, 1967 : Visit to AIRLEMAN I.F.R. School ;
 - 3. Thursday, June 8th, 1967 : Aims and work of European Free Trade Assoc. ;
 - 4. Thursday, June 22nd, 1967 : Visit to LA SUISSE printers'shop ;
 - 5. Friday, July 7th, 1967 : Dinner on top of Mount Salève.
- If you are interested, contact the Staff Association Secretariat (3324).

Information au SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL Tél. 3324 Dernier délai d'insertions: Mercredi 17.30	Information to STAFF ASSOCIATION SECRETARIAT Tel. 3324 Deadline for insertions: Wednesday 17.30
---	---

7. En principe, cette procédure se déroule pour un seul lotissement à la fois. Lors de la création, le 21.4.1967, de la liste de priorité, un tirage au sort exceptionnel a départagé ceux qui avaient déposé Fr 1.000.- avant le 1er décembre 1966. Une pondération, tenant compte des charges de famille et de l'intérêt porté aux sondages d'opinion de la COOPERATIVE est intervenue. Mais, dorénavant, seule la chronologie du dépôt des Fr 1.000.- place les intéressés sur la liste de priorité.

8. En principe, après les opérations sous 6., le Conseil d'Administration dépose une autorisation de construire selon le plan-masse définitif, sur lequel toute unité lotie a trouvé preneur. Durant cette période, les bénéficiaires d'une unité mettent au point, avec le Conseil d'Administration (ou les personnes mandatées par lui), le contrat (promesse d'achat et de vente) qui les lie définitivement à la COOPERATIVE. Dans ce contrat, il est prévu qu'un minimum de Fr 5.000.- est versé immédiatement sur la part des fonds propres, à la charge du bénéficiaire. En cas de désistement ultérieur, cette somme demeure à la société, sauf cas de force majeure. Il est évident que la totalité des fonds propres peut être versée, ce qui est dans l'intérêt des bénéficiaires et de la COOPERATIVE (diminution du crédit bancaire pour l'achat du terrain et crédit de construction). Le contrat prévoit le plan des charges hypothécaires, négociées par la COOPERATIVE et, le cas échéant, l'apport du bénéficiaire.

ADDENDUM

Dispositions particulières concernant les deux premiers lotissements Meyrin et Veyrier

1. Etant donné que l'étude des deux lotissements, l'un à Meyrin, le second dans un site différent, à Bernex puis à Veyrier, a été menée pour une première réalisation devant ainsi satisfaire le mieux possible les désirs exprimés, le règlement général pour l'attribution d'une unité lotie est exceptionnellement modifié comme suit :
2. Outre la liste de priorité, établie le 21 avril, les candidats devaient exprimer leur choix concernant Meyrin ou Veyrier (le Conseil d'Administration avait annoncé, en effet, sa décision de confier Meyrin à SOGETCO et de réaliser, le plus prochainement possible, Veyrier, sans toutefois pouvoir décider par quelle entreprise).
Des lors, en cas de désistement pour Meyrin, les "viennent ensuite" seront interpellés parmi ceux qui se sont déjà prononcés pour Meyrin et les "désistés" Meyrin se placent, exceptionnellement pour Veyrier, en queue de la liste établie le 21 avril 1967.
3. A défaut de cette dérogation justifiée par le fait que, simultanément, les candidats étaient interpellés pour deux projets, il est évident que tous les suffrages se seraient portés, le 21 avril, pour Meyrin, provoquant par la suite de nombreux désistements et faussant, par conséquent, toute la physionomie des deux projets. Or, pour Meyrin, vu l'échéance de la promesse d'achat du terrain (30 juin), il était essentiel que SOGETCO puisse, sans délai, en fonction des désirs exprimés, établir le projet du plan-masse.
4. Vu ce qui précède, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 27 avril, prend les décisions suivantes :
 1. ne plus modifier le projet de Meyrin (l'achat d'un autre terrain, le devis concernant canalisation etc., ne permettrait pas de prendre une décision pour le 30 juin). Le Conseil d'Administration étudiera ultérieurement la possibilité de réaliser, à nouveau sur Meyrin, un lotissement d'une quinzaine de maisons, mais après avoir mené à bien MEYRIN I et II et Veyrier;
 2. le Conseil décide de confier la réalisation de Veyrier à SOGETCO et demande, par circulaire, à ceux qui ne se sont pas prononcés pour Meyrin, de confirmer leur désir concernant Veyrier. Les réponses seront enregistrées en suivant la liste de priorité;
 3. Ainsi, SOGETCO, pourra également étudier un projet de plan-masse Veyrier;
 4. Le Conseil informera LAMUNIERE et OGC de ses décisions, en formulant l'espoir que des projets ultérieurs se réalisent avec leur collaboration. Mais pour l'instant, vu les contingences financières (notamment le crédit hypothécaire 1er rang), la COOPERATIVE doit se limiter, selon le mandat donné à son Conseil, aux lotissements de Meyrin et Veyrier.

Règlement arrêté par le Conseil d'Administration de la COOPERATIVE dans sa séance du 27 avril 1967.

PIO

VISITES COMMENTEES DU CERN

GUIDED TOURS OF CERN

Samedi/Saturday, 13 mai/May

9.30

Français - French
Allemand - German

14.30

Français - French

Réception PIO

Sur demande préalable au PIO

By prior arrangement with the PIO

Tel. 2788.

Prière de consulter le panneau d'affichage du bâtiment ADM pour des renseignements définitifs concernant la visite de samedi prochain.

Please consult the notice-board in the ADM building for final details of next Saturday's visit.